

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 mai 2025

et qu'elle a été faite le

7 mai 2025

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 33

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 15

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_05_094

Objet :

Création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite aux besoins de la rentrée scolaire 2025-2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 15 mai 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Etrepigny : M. Laurent CHENU Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulrières : M. Claude TERON Vitreux : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET

Procurations de vote :

Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Séverine MARANO (RANCHOT)

Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**CREATION DE 5 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS
TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET SUITE AUX BESOINS
DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT que pour les besoins de la CCJN à la rentrée scolaire 2025-2026, il convient de créer les postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations suivants :

7,86	ACM Orchamps
12,44	ACM Vitreux
17,47	ACM Vitreux
14,90	ACM Dammartin
20,34	ACM Dammartin

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Il convient donc de créer 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 5 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2025 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h hebdomadaire ;**
- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,44h hebdomadaire ;**
- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 17,47h hebdomadaire ;**
- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,90h hebdomadaire ;**
- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 20,34h hebdomadaire ;**

- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les recrutements de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

